

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 17 JUIN 2025
20 heures 30

OBJET :

17/06/2025 N°1

RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 13 MAI 2025 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 20 juin 2025.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

Absent ayant donné mandat : Franck POLLET à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Isabelle MARIDET

RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 13 MAI 2025 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Par délibération n° 11/06/2020 N°12 du 11 juin 2020 et n° 08/10/2020 /N°2 du 08 octobre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

Depuis la convocation à la séance du Conseil municipal du 13 mai 2025, M. le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

- DM 2025-9 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AE 18	43 impasse du Fromental	1 000 m ²	Bâti sur terrain propre	28/05/2025
-------	-------------------------	----------------------	-------------------------	------------

- DM 2025-10 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AC 14	1945 route de Roanne	1 806 m ²	Bâti sur terrain propre	02/06/2025
-------	----------------------	----------------------	-------------------------	------------

- DM 2025-11 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AH 13 AH19	46 impasse du Puits Vert	814 m ² 5 278 m ² (1/25eme)	- Bâti sur terrain propre - Voirie-espaces verts	02/06/2025
---------------	--------------------------	---	---	------------

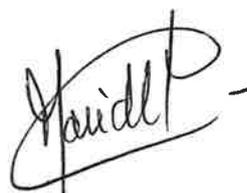
Le Conseil Municipal prend acte.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,

Publication en ligne le 20 JUIN 2025



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.